

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2014-04 du 14 janvier 2014
portant fin de fonctions à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1430130S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la décision n° N 2013-05 du président de l'Établissement français du sang nommant M. Patrice LINSTER aux fonctions de directeur de l'ingénierie de la production de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de directeur de l'ingénierie de la production de l'Établissement français du sang exercées par M. Patrice LINSTER à compter du 20 mars 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 14 janvier 2014.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS